



PRIO

20 g  
valable jusqu'au  
21/05/2021

CONCERTATION PUBLIQUE DEMI ECHANGEUR  
CARRESSE CASSABER SORDE L' ABBAYE  
AUTORISATION 77744  
33609 PESSAC CEDEX

## LES ACTEURS

### L'État

Propriétaire du réseau, dont il a confié la concession à VINCI Autoroutes, l'État décide de l'engagement de nouveaux projets sur les autoroutes. Avec le Plan d'Investissement Autoroutier, il a fixé le cadre du cofinancement de cette opération. Dans la conduite des études, les services de l'État veillent au respect des normes techniques, des engagements en faveur de l'environnement, des délais de réalisation des travaux et assurent l'instruction des autorisations qui permettront de décider du démarrage des travaux puis de la mise en service.

### Les collectivités territoriales

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, le Département des Landes, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, la Communauté de communes du Béarn des Gaves cofinancent le projet de création d'un demi-échangeur sur l'autoroute A64 au niveau des communes de Carresse-Cassaber et Sorde-l'Abbaye.

### Les entreprises Dragages du Pont de Lescar et Cemex

Conscientes de leur responsabilité sociétale à l'égard des impératifs de sécurité routière, les sociétés Dragages du Pont de Lescar et Cemex Granulats Sud-Ouest ont accepté de participer au financement du projet.

### VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes, Maître d'ouvrage du projet, pilote les études et les travaux et, en tant que concessionnaire du réseau autoroutier, assurera la sécurité et l'entretien du futur aménagement.

## ET APRÈS LA CONCERTATION

### Le bilan de la concertation

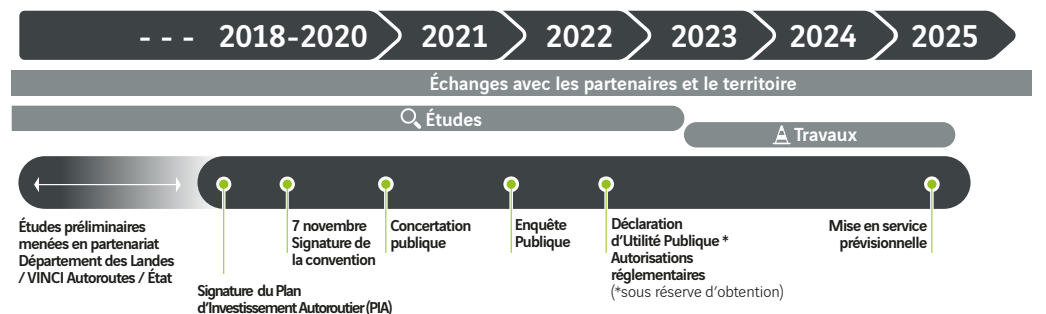
Ce document officiel présente l'analyse et la synthèse quantitative et qualitative de tous les avis recueillis durant la concertation. Il recense de façon détaillée les interrogations suscitées par le projet et présente les réponses du Maître d'ouvrage.

Validé par la Préfète des Landes et le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, il sera mis en ligne sur la page Internet dédiée au projet.

### La poursuite des études

En appui des conclusions du bilan de la concertation, VINCI Autoroutes va mener des investigations supplémentaires pour compléter les premiers diagnostics effectués et de déterminer précisément l'implantation et les constituants du demi-échangeur à créer.

**L'objectif est de mettre en service le demi-échangeur en 2025.**



VINCI Autoroutes  
Direction de la Maîtrise d'Ouvrage  
Ouest  
22, avenue Léonard de Vinci  
33600 Pessac



A64 – PROJET DE CRÉATION D'UN DEMI-ÉCHANGEUR  
CARRESSE-CASSABER / SORDE-L'ABBAYE

DU 22 FÉVRIER  
AU 22 MARS 2021

Février 2021 – Conception / réalisation : Kovonnia – Crédits photos : Jean-Philippe MOULET.



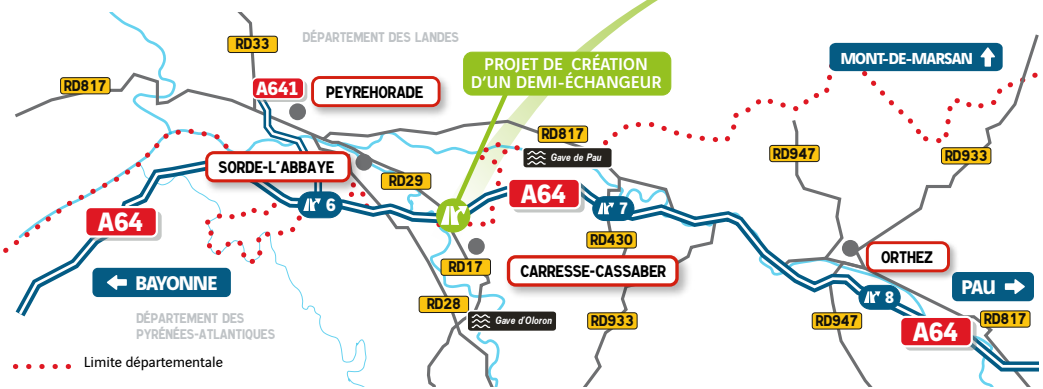
PARTICIPEZ  
À LA CONCERTATION  
PUBLIQUE



**LE PROJET**

**Localisation**

Situé au carrefour des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, entre l'échangeur de Peyrehorade (n°6) et celui de Salies-de-Béarn (n°7), le projet de demi-échangeur se déploie sur le territoire des communes de Carresse-Cassaber et de Sorde-l'Abbaye. Préalablement étudié dans le cadre d'échanges réguliers avec les acteurs du territoire, il fait aujourd'hui l'objet d'une concertation publique prévue à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.



**Objectifs et chiffres clés**

- Le projet vise à :
  - faciliter l'accès à l'autoroute A64 depuis et vers Bayonne ;
  - améliorer la sécurité et le cadre de vie ;
  - soutenir l'attractivité des territoires.

**1 450 véhicules/jour**  
dont **15%** de poids lourds utiliseront le 1/2 échangeur à la mise en service

**13,5 M€** d'investissement

**7 cofinanceurs**

- Le Département des Landes
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques
- La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- La Communauté de communes du Béarn des Gaves
- La société Dragages du Pont de Lescar (Groupe DANIEL)
- La société Cemex
- L'État et VINCI Autoroutes

**2 communes** concernées par l'implantation du projet : Carresse-Cassaber et Sorde-l'Abbaye

**2025 mise en service prévisionnelle**

**1 Maître d'ouvrage**

**Scénarios d'aménagement**



Les études approfondies ont permis d'identifier et de comparer deux scénarios aussi bien en termes de géométrie que d'intégration dans leur environnement. Ils sont situés à l'est ou à l'ouest de la RD29.

Pour identifier un choix préférentiel sur lequel poursuivre les études, ces scénarios ont été comparés selon 4 critères. Pour chaque critère, les impacts potentiels des scénarios sont évalués selon trois degrés : Faible ■ Modéré ■ Fort ■

Critère	Scénario « demi-losange »	Scénario « demi-trompette »
Cadre de vie	La bretelle d'entrée sur l'A64 est située à proximité du secteur habité au lieu-dit Lestelle.	Le projet concentre l'ensemble des trafics de l'échangeur sur une entrée/sortie unique dans le secteur habité au lieu-dit Lestelle.
Agriculture	Le projet passe en bordure des parcelles agricoles et limite les acquisitions foncières à environ 2,5 hectares.	Le projet traverse des parcelles agricoles avec un risque de destructuration plus important et nécessite 5,3 hectares d'acquisitions foncières.
Environnement	Une bretelle franchit ponctuellement la zone Natura 2000.	Le projet n'a pas d'incidence directe sur la zone Natura 2000 mais consomme le double de surface d'habitats favorables aux espèces et de zone humide par rapport au scénario demi-losange.
Fonctionnement A64	Le projet nécessite de modifier l'implantation des postes d'appel d'urgence.	Le projet n'a pas d'incidence sur les postes d'appel d'urgence.

Pour plus d'informations sur l'étude et la comparaison des scénarios, reportez-vous au **dossier de concertation**.

**PARTICIPEZ À LA CONCERTATION**

La présente concertation est menée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Elle doit permettre l'information et l'expression de tous sur le projet. Ses modalités sont fixées par arrêté préfectoral.

**Du lundi 22 février au lundi 22 mars 2021**

**S'informer**

- Le dossier de concertation
- Le présent document d'information distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Carresse-Cassaber, Sorde-l'Abbaye, Peyrehorade et Salies-de-Béarn
- L'exposition permanente installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures d'ouverture au public :
  - Mairie de Sorde-l'Abbaye  
4 place de l'Église - 40300 Sorde-l'Abbaye ;
  - Mairie de Carresse-Cassaber  
1 rue Darré-Biar - 64270 Carresse-Cassaber ;
  - Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans - 156 route de Mahoumic 40300 Peyrehorade ;
  - Communauté de communes du Béarn des Gaves  
289 route d'Orthez - 64270 Salies-de-Béarn
- La page Internet dédiée au projet : [www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com](http://www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com)

**S'exprimer**

- En ligne : [www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com](http://www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com)
- Par e-mail : [a64-echangeur-carresse-cassaber@vinci-autoroutes.com](mailto:a64-echangeur-carresse-cassaber@vinci-autoroutes.com)
- La lettre T associée au présent document
- Les formulaires d'expression à déposer dans les urnes disponibles sur les lieux d'exposition
- Par courrier : VINCI Autoroutes  
Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest  
Concertation demi-échangeur  
Carresse-Cassaber / Sorde-l'Abbaye  
22, avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac

**Échanger avec VINCI Autoroutes**

Les permanences de l'équipe projet :

	Lundi 22 février	Mardi 23 février	Judi 4 mars	Lundi 8 mars	Mardi 9 mars	Jeudi 18 mars
Mairie de Sorde-l'Abbaye 4 place de l'Église	-	9h - 12h	14h - 16h30	-	9h - 12h	14h - 16h30
Mairie de Carresse-Cassaber 1 rue Darré-Biar	13h30 - 17h	-	9h - 12h	13h30 - 17h	-	9h - 12h

En fonction de la situation sanitaire, les moments d'accueil du public pourront se dérouler par téléphone ou par visioconférence : **prenez rendez-vous en appelant le 05 82 95 09 30** (appel gratuit) permanence 8h-20h.

Tous les documents de la concertation sont disponibles sur les lieux d'exposition et en téléchargement via le site Internet du projet : [www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com](http://www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com)  
Recevez le dossier de concertation chez vous par simple retour de la lettre T ci-contre.

**PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Votre avis compte !**  
Entre le **22 février et le 22 mars 2021 inclus**, donnez votre avis sur le projet en postant simplement la présente lettre T. N'ajoutez pas de timbre elle est préaffranchie.

**Les objectifs du projet :**

.....

.....

.....

**Les scénarios envisagés et leur analyse comparative :**

.....

.....

.....

**Les modalités d'information et d'expression :**

.....

.....

.....

**Autres :**

.....

.....

.....

**Pour mieux vous connaître (facultatif)**  
**Dans quelle commune habitez-vous ? :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse e-mail : .....

Adresse postale : .....

Je souhaite recevoir par mail des informations régulières sur le projet de création du demi-échangeur.

Je souhaite recevoir le dossier de concertation par courrier.

Les informations personnelles recueillies sont destinées à VINCI Autoroutes afin de vous informer sur le projet de création du demi-échangeur sur l'A64. Conformément à la « Loi informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez demander à accéder, faire rectifier ou supprimer les informations vous concernant, en écrivant à VINCI Autoroutes - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest - Concertation demi-échangeur Carresse-Cassaber / Sorde-l'Abbaye - 22, avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac.